

# CHAPITRE 17

## Sensibiliser, mobiliser et résister

La sensibilisation et la mobilisation jouent un rôle fondamental dans la lutte contre un projet.

De la simple pétition à l'action de désobéissance civile, les actions peuvent prendre des formes très diverses suivant le contexte.

### MOTS CLÉS

pétition, manifestation, action symbolique, flashmob, action directe, ZAD

### SOMMAIRE DU CHAPITRE

01. La sensibilisation
02. La mobilisation sur le web
03. Les rassemblements et manifestations
04. Les actions symboliques
05. Les flashmob
06. L'action directe et les actions de désobéissance civile
07. Les occupations ou blocages
08. Une ZAD ou occupation permanente



Tout au long de votre action, vous aurez à convaincre et à mobiliser des gens et des groupes très nombreux et très divers. Pour cela, une stratégie gagnante nécessite de travailler sur plusieurs axes : la sensibilisation, l'expertise, le lobbying, la bataille juridique, la mobilisation et l'action sur le terrain.

Les mobilisations citoyennes et des actions de résistance peuvent jouer un rôle déterminant dans la lutte contre un projet. Il n'y a cependant pas de recette « clé en main » pour des actions efficaces. Cela dépend du contexte local, de l'état d'avancement du projet et de la nature de votre collectif.

Nous vous proposons ci-dessous quelques modes d'actions ou de mobilisations qui ont été utilisés par de nombreux collectifs dans le cadre de luttes contre des projets nuisibles.

Mais, avant toute démarche et toute action, précisez bien vos objectifs et vos priorités et pensez à la manière dont ces actions vont vous aider à les atteindre. Car les troupes peuvent vite s'essouffler : essayez-vous prioritairement d'élargir votre petit groupe ? Ou voulez-vous atteindre le plus de personnes possible ? Votre but est-il d'attirer l'attention de cibles précises (le promoteur, les autorités communales, une administration régionale, un ministre,...) ou de faire parler de vous dans la presse?

Pensez à la façon dont chacune de ces différentes tactiques peut servir les objectifs de votre campagne et utilisez ces idées de la manière qui vous semble la plus appropriée.

## 01. LA SENSIBILISATION

Pour que vos voisin·e·s et l'opinion publique vous suivent et s'engagent à vos côtés, il faut qu'ils et elles comprennent clairement les problèmes posés par le projet.

La *diffusion de documents explicatifs* est un travail important, qui permet d'entrer en contact, de sensibiliser et d'élargir la base de soutien.

En fonction des destinataires (riverain·e·s, employé·e·s de la commune, politiques, membres de groupes citoyens,...), adaptez vos supports de communication. Adaptez l'argumentaire, le format et même le contenu des messages. Le but étant de pouvoir toucher le plus largement possible, la diversité est bien souvent une des forces du mouvement.

Il y a mille et une manières de sensibiliser.

- Le seul fait d'être visible peut vous permettre de toucher de nouvelles personnes et de renforcer votre légitimité : placez des panneaux sur le bord des routes, accrochez des banderoles ou des affiches aux fenêtres, distribuez des autocollants,... ;
- Mais ne négligez pas l'importance des rencontres physiques: organisez des soirées-débats, des présentations du projet ou encore participez à tout type d'événement qui vous permettra de présenter votre collectif, de tenir un stand, d'appeler à des actions ;



## Grune & Perwez

A Grune, les membres du collectif « On n'est pas des pilons » ont fait du porte à porte dans tout le village pour sensibiliser les habitants aux dangers du projet de poulailler industriel, en invitant également à une marche familiale sur les lieux menacés.

En opposition au projet de contournement routier de Perwez, des agriculteurs expropriés ont mené une action de sensibilisation en distribuant gratuitement des légumes accompagnés de flyers aux automobilistes. Ils et elles ont également réalisé un journal sur les enjeux du contournement.

- Assurez-vous d'avoir des feuilles disponibles afin que les personnes que vous rencontrerez à ces moments puissent vous laisser leurs coordonnées : vous pourrez ainsi les tenir informé-e-s des futures activités de votre collectif et peut-être, leur donner envie d'y participer!
- Après une discussion, notez soigneusement les renseignements que vous avez pu glaner lors de celle-ci : Monsieur travaille à l'Agence wallonne du Patrimoine, Madame peut sensibiliser ses coéquipières de l'équipe de volley, leur fille est guide nature, leur fils est promoteur immobilier (mais ils l'ont déshérité),... et surtout ne perdez pas le papier sur lequel vous avez noté ces renseignements !

## 02.

### LA MOBILISATION SUR LE WEB

Les outils en ligne - comme les pétitions, l'interpellation des élus sur le web, la création d'un site internet, les outils de financements participatifs,... - peuvent permettre de rendre visible votre lutte et favoriser l'engagement d'autres personnes.

- **Lancer une pétition ou une interpellation en ligne** est une excellente manière de débiter une campagne. Cela permet en effet de montrer l'existence d'un fort soutien pour votre campagne. Vous pouvez utiliser des outils de pétition comme [www.petitionenligne.be](http://www.petitionenligne.be) ou [www.change.org](http://www.change.org) ou l'outil d'interpellation en ligne [www.reclaimhumanrights.net](http://www.reclaimhumanrights.net) pour interpellier des décideurs via mail et Twitter.
- **Facebook, Twitter et Instagram** sont aussi d'excellents moyens de diffuser votre message et de se connecter/ rester en connexion avec vos sympathisant·e·s.
- Ces outils vous permettent également de rester en contact avec les personnes qui soutiennent votre pétition et de leur envoyer régulièrement des mails pour les tenir informées des actions que vous organisez, de l'actualité de votre campagne, etc. Ce suivi est important, particulièrement dans une mobilisation de longue haleine.
- **IMPORTANT** : Veillez à ce que les documents soient disponibles également en format papier. Rien ne vaut des échanges en face-à-face (via du porte à porte, sur des marchés...) pour sensibiliser et convaincre d'autres personnes à signer.

## 03.

### LES RASSEMBLEMENTS ET MANIFESTATIONS

Vous pouvez organiser une manifestation pour communiquer vos revendications. Un rassemblement avec de nombreuses personnes donne une plus grande visibilité à votre groupe. Ce rassemblement peut se dérouler sur une place publique, devant le lieu menacé ou peut également être mouvant dans la ville.

Le droit de manifester est un droit fondamental. Néanmoins, il est préférable de prévenir ou d'obtenir une autorisation de la commune (en fonction du règlement communal - attention au délai, variable en fonction des communes). Il n'est évidemment pas nécessaire d'être une organisation enregistrée, d'avoir un statut juridique d'AS-BL ou autre pour avoir droit à la liberté de manifester. Toute association de fait, tout groupement ou tout·e citoyen·ne a le droit de manifester. La police apprécie néanmoins d'avoir un ou des interlocuteurs de contact.

L'organisation de manifestations devant un conseil communal - surtout si le projet se trouve à l'ordre du jour - est une excellente idée. Selon la position du conseil sur le sujet, vos manifestations peuvent être des actions d'appui qui encouragent les conseiller·e·s à prendre la bonne décision ou des contestations qui les appellent à changer d'avis.

Si le parti majoritaire refuse de vous rencontrer - ouvertement ou en reportant sans cesse les rendez-vous - le moment sera venu d'intensifier l'action.

## « Pays vert »

Le 20 septembre 2017, le collectif « Pays vert » a organisé une manifestation pour marquer son opposition à la construction d'une nouvelle route d'accès au parc Pairi Daiza.

Une centaine de personnes se sont rassemblées devant les entrées du parc avec banderoles et pancartes. Ils et elles en ont profité pour distribuer des tracts explicatifs aux touristes du jour.

Le 30 avril 2019, lors du conseil communal devant déterminer la position de la commune quant au projet de nouvelle route, le collectif a accueilli les élu-e-s avec une « manifestation » musicale pour rappeler son opposition.



Collectif Pays vert et collines

## 04. LES ACTIONS SYMBOLIQUES

L'action symbolique consiste à mener une action pour relayer de manière visible et créative vos revendications. Une action symbolique peut se dérouler dans différents endroits : dans la rue, dans un lieu public, devant la maison communale ou devant tout autre lieu de rencontre des autorités publiques ou encore sur le lieu menacé. Dans tous les cas, l'objectif est de rendre le problème visible.

Les actions symboliques peuvent prendre des formes très diverses : donnez libre cours à votre imagination !

Vous pouvez par exemple réaliser des affiches et des banderoles affichant vos slogans à placer dans la commune, faire un flashmob (voir ci-dessous), organiser une chaîne humaine sur le tracé d'un contournement routier ou pour encercler un lieu de pouvoir où se prennent les décisions, planter des pommes de terre sur des terres menacées, etc.



Trou d'Haquin / Collectif N931

### Wavre & Lustin

Le 13/10/2019, plusieurs centaines d'opposant·e-s au contournement du zoning nord de Wavre ont formé une chaîne humaine sur des tronçons prévus pour le tracé.

A Lustin, le tracé du projet de nouvelle route N931 a été rendu visible par des centaines de ballons rouges gonflés à l'hélium.



Chaîne humaine / Wavre

## 05. LES FLASH MOB

Un flash mob est le rassemblement de courte durée d'un groupe de personnes dans un lieu public pour y effectuer une action concertée (généralement une chorégraphie) avant de se disperser rapidement. Organisé souvent au moyen d'Internet, il se déroule dans un espace-temps bien arrêté, codifié par un signal de départ et de fin. Ce type de mobilisation, qui suscite en général surprise et curiosité, marque le public et plaît souvent à la presse.

Puisque le flashmob est un rassemblement spontané qui ne dure que quelques minutes, vous avez moins besoin, comme lors d'une manifestation, d'une autorisation de la part des autorités.



Flashmob - Collectif CHB

### Collectif CHB

Le 18 novembre 2018, le collectif CHB organisait le « Trail du second souffle » pour sensibiliser aux conséquences négatives qu'aurait la construction de la liaison entre Cerexhe-Heuseux et Beaufays (CHB donc !) destinée à boucler le contournement autoroutier de Liège.

A cette occasion, de nombreux participants ont réalisé un flashmob en écrivant au sol "Stop béton" avec leurs corps.



## Couvin – 1978

En Belgique, en 1978, des habitant.e.s de Couvin ont redoublé d'inventivité et de détermination pour lutter contre un projet de barrage menaçant leur vallée: pétitions, chahuts, « visites » et occupations de bureaux d'administrations, campements sauvages, sabotages.... Un bras de fer acharné de neuf mois dont ils sont sortis victorieux. Le film « La bataille de l'Eau noire » retrace cette saga.

## 06. L'ACTION DIRECTE ET LES ACTIONS DE DÉSŒBÉISSANCE CIVILE

Le conseil communal a refusé votre demande de rencontre, le collège ne veut pas vous écouter ou votre dernier recours en justice vient d'échouer... et vous avez l'impression que votre campagne est bloquée. Il y a toujours des moments où l'on a l'impression que ça n'avance plus. C'est le moment de faire monter la pression en essayant de nouvelles stratégies.



Les actions directes et les actions de désobéissance civile ont pour objectifs de s'attaquer directement aux problèmes que l'on dénonce et de faire évoluer le rapport de force en votre faveur, ce qui, dans certains cas, implique de ne pas respecter la loi. Elles invitent à distinguer ce qui est légal (l'arsenal des réglementations, des droits de propriété du promoteur, des décisions des pouvoirs publics) de ce qui est légitime (la volonté de la population).

Cela peut consister à retirer les piquets de relevé des géomètres, à s'enchaîner aux arbres, à empêcher l'accès à des véhicules de chantier sur la zone, à empêcher les machines de fonctionner...

On associe souvent ce type d'action à des arrestations. Certes, votre message fera potentiellement plus de bruit si vous vous faites arrêter et l'arrestation peut faire partie de votre stratégie, mais ce n'est pas pour autant l'enjeu de l'action directe (et dans de nombreux cas, cela peut être évité).

Pour aller plus loin: vous pouvez consulter le support de l'association Quinoa: [Qu'est-ce que la désobéissance civile et comment préparer une action.](#)

Certaines associations proposent également des formations pour se préparer à mener ce genre d'action comme [Quinoa](#) ou [Agir pour la paix.](#)

## 07. LES OCCUPATIONS OU BLOCAGES

Les occupations ou blocages d'un lieu en lien avec le combat mené sont des tactiques populaires utilisées par de nombreux mouvements sociaux et collectifs citoyens.

On peut par exemple imaginer d'occuper pendant un temps plus ou moins long le site d'un futur chantier (pour attirer l'attention ou pour le retarder), la maison communale (pour empêcher un vote sur un projet), les locaux d'une entreprise liée à un projet...

Pour soutenir l'occupation, on peut aussi déployer d'autres tactiques telles que les *sit-in* (s'asseoir en groupe), les *die-in* (se coucher en groupe), les barrages. Parfois, cela ne requiert même pas d'entrer dans le bâtiment visé. Par exemple, vous pouvez le faire de manière créative devant l'entrée principale, en organisant un débat sur le projet contesté avec des tables et des chaises.



## Luttes paysannes

Le Réseau de Soutien à l'Agriculture paysanne (ReSAP) a organisé pendant plusieurs années – à l'occasion des Journées des Luttes paysannes – des actions d'occupation et de plantation de pommes de terre sur des parcelles agricoles expropriées pour des projets de bétonnage.

## 08.

### UNE ZAD OU OCCUPATION PERMANENTE

Une ZAD - pour Zone à Défendre - est une occupation permanente pour défendre un terrain. L'idée est assez simple : impossible de lancer un chantier si des personnes suffisamment nombreuses décident de s'y installer et d'y rester. Cela peut considérablement ralentir un projet.

La plupart du temps, une ZAD se déploie de manière illégale quand les recours et moyens légaux sont épuisés ou risquent d'être inefficaces. Il s'agit d'un moyen d'action politique réellement efficace quand les canaux classiques ne suffisent pas à faire entendre les intérêts citoyens, environnementaux et écologiques.

*Trois points importants doivent être pris en considération tant lors du lancement d'une ZAD que tout au long de son existence.*

- Tous les terrains ne se prêtent pas à l'installation d'une ZAD : les champs de betteraves en Hesbaye rendent les cabanes des Zadistes très visibles mais limitent les possibilités de jouer à cache-cache avec la police en cas d'intervention. Il faut donc réfléchir sérieusement à ce que le terrain permet ou empêche comme action et imaginer des formes de ZAD appropriées.
- Plus sérieusement, une ZAD suppose un haut niveau d'engagement de certaines personnes prêtes à occuper le terrain pendant des semaines ou des mois et à résister avec leurs corps en cas d'intervention policière.

Cette grande motivation doit s'accompagner d'un accord profond sur les objectifs communs. Mieux vaut ne pas annoncer en fanfare le lancement d'une ZAD... et devoir communiquer piteusement sur son abandon un mois après, par suite de divergences sur le type d'actions à mener ou de conflits personnels.

- Enfin, et surtout, le lancement d'une ZAD implique que vont devoir coexister – et même cohabiter – des personnes très différentes et qui ont des expériences de vie et des rapports à l'action collective très variés : les habitant·e·s actuels du lieu, les membres du collectif local, leurs soutiens extérieurs et les ZADistes. La présence en nombre de personnes « extérieures » ou « radicales » au sein de la mobilisation peut « sauver » une lutte à un moment de découragement parmi les opposant·e·s locaux mais elle peut créer des tensions avec des populations locales, potentiellement en accord sur le fond mais pas sur la forme.

Il n'y a pas de recette miracle pour éviter ce genre de problèmes. Seule la discussion en profondeur et en permanence permet de maintenir (et de faire évoluer) le socle commun et le terrain d'entente entre toutes ces composantes et de développer une gamme d'actions où tout le monde peut se retrouver.



Collectif de lutte contre NDDL



Collectif ZAD de Arlon



## ZAD

L'exemple le plus célèbre de ZAD est celui de Notre-Dame-des-Landes en France qui, en occupant le terrain depuis 2009, a largement contribué à l'abandon d'un projet de construction d'aéroport.

En Belgique, la Sablière d'Arlon est occupée depuis le 26 octobre 2019. Cette ZAD veut empêcher la construction d'un zoning sur une zone d'intérêt biologique.